

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION ET
INSCRITE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DECISION DU MAIRE N° : 2026_DM_016

OBJET : Marché de travaux relatif à la RD46 pour la création d'un tourne à gauche et d'un cheminement doux – Signature d'un avenant n° 1 au lot 2 Terrassement – Revêtement – Bordures à passer avec Roger Martin (Mandataire)

Nous, Maire d'AUREC SUR LOIRE,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal d'Aurec sur Loire en date du 14 septembre 2020 portant délégation de pouvoir au Maire, et notamment son alinéa n° 4,
Vu la convention tripartite de participation aux équipements passée entre le Département, la Commune d'Aurec sur Loire et le Groupe Lidl et son Avenant n° 1,
Vu la convention de groupement de commande passée entre le Département et la Commune d'Aurec sur Loire et son Avenant n° 1,
Vu la décision n° 2026_DM_007 du 24/02/2026 portant sur l'attribution des lots portant sur le cheminement doux et concernant la commune d'Aurec sur Loire à savoir les lots 2, 3 et 4 pour le marché de travaux relatif à la RD46 - création d'un tourne à gauche et d'un cheminement doux,

DECIDONS :

Article 1 : Vu la nécessité d'intégrer au marché des prix nouveaux et d'ajuster certaines quantités ;

Il est décidé de passer pour le marché de travaux relatif à la RD46 pour la création d'un tourne à gauche et d'un cheminement doux, un avenant n° 1 au lot 2 comme suit :

- Lot n° 02 terrassement, revêtement, bordures : ROGER MARTIN AUVERGNE RHONE ALPES SECTEUR CANTAL (mandataire groupement conjoint) sis ZA du Rousset à Les Villettes - SIRET 323 800 482 00073 – pour un montant de plus-value de 7 420, 19 € HT faisant passer le montant total de 87 144,00 € HT à 94 567,19 € HT.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 08 juillet 2026

Le Maire,

Laurent ROUSSET

